

Aménagement du Plateau de Saclay

Document d'orientation des élus de la CAPS

Les élus membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Plateau de Saclay travaillent actuellement à la définition d'un schéma stratégique comme base des orientations globales à promouvoir pour un développement durable du Plateau de Saclay. Ils s'engagent mutuellement à partager et à se conformer aux objectifs suivants en matière d'aménagement du Plateau de Saclay :

- Le strict respect de l'objectif de protection d'au moins 2300 hectares de terres en activités agricoles, tels que définis dans la carte adoptée par le conseil communautaire de la CAPS et inscrits dans le SDRIF 2008 sur le territoire du Plateau, après consultation de l'ensemble des acteurs concernés. Le développement de l'agriculture biologique y sera encouragé et soutenu par les collectivités, en particulier la conversion à l'agriculture biologique et la mise en place de circuits courts.
- La mise en œuvre d'un pôle à vocation économique, scientifique et universitaire sur les 340 hectares à aménager, respectant les principes du développement durable selon des critères ambitieux de quartier durable (éco-quartiers) et des constructions passives ou de basse consommation. Les implantations de nouvelles activités économiques scientifiques et universitaires seront principalement accueillies sur ces 340 hectares. Ces implantations nécessiteront au préalable un traitement du réseau hydraulique dimensionné à l'aménagement prévu à terme par les services de l'Etat.
- La promotion d'un principe d'aménagement basé sur la plus grande mixité entre les activités économiques, les établissements d'enseignement supérieur, les centres de Recherche et l'habitat pour tous, y compris la mixité sociale. Cette mixité sera recherchée autour de centralités constituées d'entités viables et cohérentes de logements temporaires et familiaux (permanents), d'équipement publics, de services et d'espaces verts.
- L'aménagement du territoire sous forme de 2 « centralités » organisées en cohérence autour des zones de Polytechnique/Corbeville d'une part, et du Moulon (sud 128) d'autre part, dotées d'un nombre de logements familiaux compris entre 1000 et 1500 unités, seuil critique permettant la réalisation des équipements nécessaires à l'accueil des populations. L'objectif global de production de logements familiaux est de 3000 unités maximum sur l'ensemble de la lisière sud du Plateau à aménager. Enfin, le principe de répartition suivant sera recherché : pour 1 logement familial construit sur le Plateau, 1 autre logement sera construit sur le restant du territoire de la CAPS (hors opérations déjà engagées dans les communes), et 5 autres dans les autres communes du périmètre de l'EPPS.
- La volonté de participer à l'effort de production de logements étudiants afin d'accompagner l'arrivée d'écoles et de centres de recherches. L'objectif global de production de logements étudiants est de 3000 unités sur le Plateau de Saclay. Le principe de répartition suivant sera recherché : pour un logement étudiant construit sur le Plateau, 1 autre logement sera construit sur le restant du territoire de la CAPS et 2 autres dans les autres communes incluses dans le périmètre de l'EPPS.
- La volonté de faire de la Faculté d'Orsay un acteur majeur du pôle scientifique tout en gardant un nombre significatif de bâtiments de Recherche, d'Enseignement et des logements étudiants sur le site actuel.
- La réalisation des logements familiaux et étudiants sera phasée en fonction de l'arrivée confirmée des organismes sur les 340 hectares et donc du nombre des personnels et étudiants qu'il faut accueillir sur le territoire. Afin d'éviter le mitage du territoire, les aménagements seront réalisés par étapes successives sur des sites cohérents : Polytechnique/Corbeville, Moulon, Sud du RD 128 (Gif), Nord du RD 128 (St Aubin/Gif).
- La volonté de privilégier un renforcement des transports, par étape, principalement en exigeant l'amélioration immédiate des RER B (doublement du tunnel entre Châtelet les halles et la gare du Nord) et C, la création de lignes de Bus à haut niveau de services, le financement rapide de la

phase 2 du TCSP en vue de l'ouverture des premiers tronçons en 2013. La réalisation d'un transport collectif de capacité intermédiaire de type « Val » d'une capacité maximale de 5000 voyageurs par heure entre Massy et Saint-Quentin-En-Yvelines jusqu'à Versailles, devra être envisagée principalement en mode aérien. Il devra être intégré fortement dans le paysage et le cas échéant en tranchées couvertes, pour en limiter les nuisances, dans les zones déjà urbanisées sur l'emprise actuelle du Site propre de Transport en commun.

Le désenclavement de la commune des Ulis et de la zone de Courtaboeuf doit également figurer au rang de priorité, notamment en accélérant le projet de TCSP entre Massy et les Ulis et en réalisant dans les meilleurs délais la liaison Vélizy-Les Ulis.

- La réaffirmation de leur refus catégorique de la création de l'autoroute A126, de nouvelles grandes infrastructures routières ou de métro en mode lourd.
- La CAPS concentre des atouts exceptionnels tant d'un point de vue environnemental, scientifique qu'économique et social. Le territoire a vocation à rayonner à l'international. Elle se doit, dès lors, de contribuer à relever les défis environnementaux majeurs, tels que le réchauffement climatique en s'inscrivant résolument dans une perspective de développement durable, adossée prioritairement aux éco-innovations technologiques et sociales dont les PME créatrices d'emplois seront les principaux supports. Ceci se concrétisera par la mise en place d'une charte incluant des clauses sociales et environnementales.

Les élus du Conseil communautaire s'engagent mutuellement à œuvrer pour défendre et promouvoir ces principes au sein des instances de la CAPS ainsi qu'auprès des différents partenaires (Etat, Région, Département...).